

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Domaine : : 7 – Finances
locales

Sous-domaine : 7.1 –
Décisions budgétaires

Objet : approbation du
compte financier un unique –
affectation du résultat 2024

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 13

Date de convocation :

13.03.2025

Date de publication de la
présente délibération :

La convocation du CM et le
compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés
conformément aux articles L
2221-7 et L 2121-7 du
C.G.C.T.

République Française

Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 17 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le dix-sept du mois de mars à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Étaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, QUINTA Régis, ROGER Robert.

Excusés : BILLIATO Lucie, PUGINIER Régis, RIVIERE Philippe

Secrétaire de séance : Mr Robert ROGER

Monsieur le Maire quitte la séance.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération 2023-25 en date du 28 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Vu le CFU qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	71 168,03 €
Résultat antérieur reporté	541 333,86 €
RESULTAT À AFFECTER (A+B)	612 501,89 €
INVESTISSEMENT	
Résultat à la clôture de l'exercice antérieur	-87 754,37 €
Résultat de l'exercice	-14 182,20 €
Solde des restes à réaliser	15 515,86 €
Besoin de financement en investissement	86 420,71 €
REPRISE (résultat à affecter)	612 501,89 €
1) Affectation en réserves - R 1068 en investissement	86 420,71 €
2) Report en fonctionnement - R 002	526 081, 18 €

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 011-211102439-20250317-202512-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, hors la présence de Mr le Maire :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 ainsi que l'affectation du résultat tel que détaillée ci-dessus ;
- DONNE pouvoir à Mme l'adjointe pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La présente délibération annule et remplace la précédente en date de ce jour, numérotée 2025-11, suite à erreur matérielle sur le signataire.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

L'Adjointe au maire

Ch. BELLEGO



Signé par Christelle BELLEGO, adjointe au maire, le jeudi 20 mars 2025